

*Remise des médailles du travail
cérémonie des vœux du 16 janvier 2016*

Je ne pourrais pas commencer ce mot sans souhaiter une bonne et heureuse retraite à deux de nos employés municipaux. **Claudine Rouillon** et **Didier Michelet** ont fait valoir leurs droits à retraite en juillet et décembre. Ils ont été remplacés par Madame Clerjeau et Madame Morin à qui nous souhaitons la bienvenue.



Didier Michelet

Je voudrais rappeler que l'intercommunalité tient une grande place dans nos obligations d'élus et les actions que nous menons au sein des établissements de coopération intercommunale

sont essentielles et toutes aussi importantes pour vous. N'oublions pas que leurs compétences exercées au cœur de la vie locale sont nombreuses et variées (gestion de l'assainissement, des déchets, des transports, de l'aménagement du territoire...). Elles étaient, il y a peu, celles des communes qui au regard des difficultés rencontrées ont fait le choix de rassembler les moyens techniques et humains pour apporter aux populations un service public de qualité...et souvent mal compris par les citoyens.

Une constatation ensuite... Des élections régionales ont eu lieu. Seulement 46,67% de participation au 1er tour et 53,73% au 2ème tour. Il est plus que dommage que la moitié de la population de la commune ne s'exprime pas, alors que des peuples dans le monde attendent toujours un début de démocratie ! L'année 2015 s'est achevée dans la douleur comme elle avait, malheureusement, commencée. À deux reprises, notre pays a été frappé par l'horreur de fanatiques qui ont voulu remettre en cause nos libertés et notre façon de vivre.



Claudine Rouillon

2016 doit être une année d'espoir. En effet, après ces événements tragiques, nous avons tous su nous mobiliser pour rappeler nos valeurs de la République "Liberté, Égalité et Fraternité", symbolisées par notre drapeau Bleu Blanc Rouge et que la laïcité guide nos pas. Hélas certains confondent le patriotisme et le nationalisme !

Enfin avec l'ensemble du Conseil Municipal, je vous présente mes vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches pour 2016.

Avec l'assurance de tout mon dévouement,

Jean-Martial FREDON

LES ÉLÈVES INSCRITS À L'ÉCOLE DE SAINT MARTIN DE BERNEGOUÉ

Les effectifs

En raison de la baisse des effectifs au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), la fermeture d'une classe à la rentrée 2015 a été inévitable. C'est donc à l'école de St Martin que la dernière classe ouverte en 2008 s'est à nouveau refermée.

Les Activités Péri-Scolaires

Compte tenu des horaires de transport scolaire et de l'organisation du personnel intervenant, la commune a choisi de maintenir le principe des activités Péri-scolaires comme l'année précédente.

Les lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi entre 13h30 et 13h50.

Les activités proposées : jeux de société, travaux manuels, jeux de ballons et activités physiques.

Les petits de la maternelle bénéficient d'un repos prolongé à partir de 13h. Le temps de calme dont ils ont besoin est ainsi préservé.

Le mercredi entre 11h et 12h, les activités sont proposées sous forme de 6 ateliers :

1/Gym avec l'association communale « Impulsion gym »

2/Cuisine avec 2 employées communales

3/Sport avec Mickaël Lafenêtre, un agent de développement sportif du GESA (groupement d'employeurs dont la commune est devenue adhérente)

4/Atelier découverte avec une employée communale. (par exemple, la commune a fait l'acquisition d'une mallette pédagogique de sensibilisation à la protection du littoral.)

5/Théâtre avec Zibuline (intervenant extérieure indépendante)

Nombre d'élèves inscrits :

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
FORS	22	21	21	25	26	25	31	29	200
JUSCORPS	4	1	8	3	7	5	4	5	37
ST MARTIN	6	6	10	10	8	14	14	8	76
TOTAL	32	28	39	38	41	44	49	42	313

Répartition des effectifs :

FORS 172 scolarisés	JUSCORPS 42 scolarisés	ST MARTIN DE BERNEGOUÉ 99 scolarisés
Mr Daugé : 22PS	Mr Neury : 14 GS/7 CP = 21	Mme Babin : 10 PS/12 GS = 22
Mme Aumonier : 28 MS	Mme Gonnord : 13 GS/8 CP = 21	Mme Audoux : 26 CE2
Mme Le Mentec : 23 CP		Mme Beaudé : 28 CM1
Mme Bourumeau : 27 CE1		Mme Claveau : 7 CM1/16 CM2 = 23
Mme Château : 14 CE1/10 CE2 = 24		
Mme Welenc : 8 CE2/14 CM1 = 22		
Mme Aubry : 26 CM2		

6/Arts plastiques avec Suzanna Courault (intervenant extérieure indépendante).

Les élèves sont répartis au sein de ces 6 groupes. Ils changent d'activité au moment des vacances scolaires. Permettant ainsi à tous de bénéficier de tous les ateliers.

Il est à préciser que pour en arriver là, l'exercice est très complexe et je tiens à remercier toutes les personnes qui s'y sont associées. L'enjeu de tous ces efforts est de permettre la découverte de pratiques culturelles, sportives ou de loisirs avec un budget limité.

Le conseil municipal, en sa séance du 10 juillet 2015, a décidé, pour la rentrée scolaire 2015/2016, de ne pas demander de participation financière aux parents pour les frais de fonctionnement occasionnés par ces activités.

Le coût estimatif des activités périscolaires pour 2015/2016 est d'environ 115 € par enfant scolarisé.

La subvention d'Etat est de 50 € ce qui donne un reste à charge pour la commune de 65 € x 99 enfants scolarisés, soit 6 435 €.

Pour permettre de bénéficier de

l'aide financière de l'Etat, l'élaboration d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) est une condition réglementaire pour bénéficier du fonds de soutien aux communes dans l'organisation des activités périscolaires.

Ce PEDT a été déposé auprès des services académiques avec une convention élaborée conjointement avec la commune de Juscorps.

Un autre évènement marquant



pour l'année 2015 : le départ à la retraite de Sylvie Laroche. 32 années passées à la maternelle et impossible de compter le nombre de

gommettes qu'elle a pu distribuer! Sa vocation lui a permis d'être au service de nos enfants et de leur assurer le début d'un apprentissage dans l'aventure de la vie. C'est Florence Babin qui reprend la section enfantine.

Pascaline MICHELET

LES TRAVAUX

Les élus ont mis "la main à la patte"



Comme ils s'y étaient engagés, les élus de la commune de St Martin de Bernegoué ont procédé à la création de placards au printemps 2015, afin de réorganiser et recentraliser les points de logistique des associations dans l'enceinte communale en un même endroit.

Ces travaux de réalisation de peinture ainsi que des rangements les ont mobilisés durant plusieurs week-ends, au cours desquels un déjeuner convivial, préparé par leurs soins, ont permis d'encore mieux se connaître et de renforcer les liens.

Leur volonté reste entière puisque cette année, l'ancienne cantine sera "rafraichie" et la cuisine réorganisée par leur soin.

Au moment du désengagement de l'état, des dotations en baisse... ils restent solidaires pour le bien de leur commune.

L'ASSAINISSEMENT

Le 17 mars 2015, une réunion publique a été organisée à Saint Martin de Bernegoué pour présenter les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et les nouvelles normes et réglementations à suivre.

Les missions du SPANC

- diagnostiquer les systèmes en place
- contrôler la conception et la réalisation des installations nouvelles
- effectuer un contrôle de bon fonctionnement (tous les 7 ans)

Les contrôles

- le propriétaire est contacté pour une prise de rendez vous, par courrier.
- un agent vient effectuer le contrôle en présence du propriétaire (+ locataire)
- l'agent réalise le diagnostic et remet un rapport qui décrit la filière,... les éventuelles mises au norme à effectuer
- le contrôle est à la charge du propriétaire, le tarif est de 105, 06 € (une visite tous les 7 ans, soit 15 €/par an)

La mise en conformité

- la réglementation n'a pas d'effet rétroactif
- l'installation doit disposer d'une fosse (septique ou toutes eaux) et d'un traitement de dimensions et caractéristiques adaptés
- les équipements doivent fonctionner correctement et ne pas générer de pollution, ni de nuisances

L'entretien

- la réglementation impose une vidange tous les 4 ans puis une vidange dès que le volume de

boues dépasse 50%

- la vidange doit être effectuée par un vidangeur agréé

Pour toute information
Numéro vert 0800 104 995

Depuis le zonage de 2003, 180 foyers ont été contrôlés à Saint Martin de Bernegoué, environ 200 foyers doivent encore l'être.

LES DÉCHETS

A compter du 1er janvier 2016, le tri des déchets plastiques évolue pour les poubelles jaunes collectées à domicile.

Pour les communes de l'ancienne Plaine de Courance, dont notre commune fait partie, ce changement n'est donc pas encore effectif !

DÉCHÈTERIE DE PRAHECQ
LIEU-DIT "LA GADROUILLE"

HORAIRES D'HIVER

du lundi au vendredi
de 13h à 17h
le samedi de 9h à 12h
et de 13h à 17h
le dimanche de 9h à 12h

HORAIRES D'ÉTÉ

du lundi au vendredi
de 14h à 18h
le samedi de 9h à 12h
et de 14h à 18h
le dimanche de 9h à 12h

LA VIE COMMUNALE

LE RUCHER COMMUNAL

Il est confié à chacun d'entre vous ; les personnes intéressées constituent un groupe informel mais reconnu par tous. Elles ont un objectif commun : veiller sur les colonies d'abeilles en suscitant la bienveillance à leur égard. Le groupe est ouvert à tous ceux qui souhaitent participer aux événements autour du rucher communal.

Cela ne nécessite aucune compétence particulière en apiculture. Chacun s'implique selon ses intérêts à renforcer les actions du groupe ou tout simplement par curiosité, pour découvrir et partager de bons moments.

N'hésitez pas à vous faire inviter lors d'une visite prévue au rucher en contactant :

Mme Meurailon 06.24.78.50.23
ou Cécile Blézeau



En 2014, trois ruches étaient installées sur le terrain du rucher communal : "Tulipe", "Coquelicot" et "Pollen" décorées par les soins des enfants de l'école.

"Tulipe" et "Coquelicot" sont habitées chacune par une colonie d'abeilles, tandis que "Pollen" a pour mission d'offrir le gîte à un éventuel essaim.

Les abeilles de "Coquelicot" ont eu quelques difficultés à passer l'hiver et la colonie était trop faible pour que l'on puisse en récolter le miel. Pas d'inquiétudes, les fleurs

du printemps et de l'été lui ont permis de recouvrer la santé.

Les abeilles de "Tulipe" ont bien travaillé cet été, particulièrement grâce aux champs de tournesols tout proches du rucher ! Elles n'ont pas dédaigné non plus les fleurs de sureau, pissenlit, trèfles ou même ronces qui bordent leur propriété....

Dimanche 27 septembre, la fête des abeilles a attiré de nombreux participants qui ont eu le plaisir d'extraire le miel communal. Quatre ateliers étaient proposés



à l'occasion de cette rencontre festive : découverte des abeilles, désoperculation des cadres, extraction du miel et mise en pot. Chacun a ainsi pu réaliser lui-même les gestes essentiels pour réaliser la récolte. A chaque étape, la dégustation était offerte en bonus... Et même ceux qui disaient « ne pas aimer le miel » n'y ont pas résisté !

Si la récolte n'a pas été pléthorique, l'ambiance était excellente. Chaque participant est reparti avec son petit pot du miel de Saint Martin de Bernegoue et les enfants ont veillé à ce que les anciens reçoivent leur part, en préparant une centaine de petits pots pour eux.

Les abeilles vont maintenant se préparer à passer l'hiver au chaud dans leurs ruches, pour préparer l'année 2016 et un nouveau cru



de miel, que l'on souhaite fameux (et abondant) !

Rendez-vous en Septembre pour la prochaine fête des abeilles....

ÇA CHANGE À ST MARTIN !

L'équipe communale a eu la volonté cet été de faire évoluer la fête du 14 juillet.

Pour que le moment soit plus convivial et plus familial, l'invitation a été lancée pour un repas le midi. Nous avons été heureux de constater que la fête fut un succès, les retours ont tous été positifs.... donc rendez-vous l'année prochainemême date - même heure !



UNE BALADE THERMOGRAPHIQUE

En partenariat avec l'ADIL et le Réseau Développement Durable de la CAN, les élus de la commune organiseront cet hiver une balade thermographique dont l'objectif est de sensibiliser aux déperditions thermiques dans l'habitat de manière concrète et ludique.



La thermographie, qu'est ce que c'est ?

C'est un moyen de mesurer et de visualiser les déperditions thermiques des bâtiments et des habitations. C'est-à-dire d'identifier grâce à une caméra thermique les forces et faiblesses des constructions.

Comment se déroule une balade thermographique ?

Accompagnés d'un Conseiller Info Energie équipé d'une caméra thermique, les habitants parcourent un trajet prédéfini dans un quartier proche du bourg de la commune. Au cours de la balade des bâtiments communaux* et habitations* seront observées.

Programme prévisionnel d'une soirée

- 18h30 : accueil des participants, brève explication de la caméra thermique et de son intérêt.
- 19h00 : balade dans les rues de la commune.
- 20h00 : échanges avec les participants, analyse des thermogrammes et présentation des missions de l'ADIL79-EIE (plateforme de la rénovation, conseils gratuits, etc.).
- 20h45 : clôture de la soirée autour du verre de l'amitié.

La balade est soumise à quelques contraintes. Si les conditions suivantes ne sont pas réunies, la balade sera reportée :

- Pas de précipitations, de brouillard, ni de soleil
- Différence de température intérieure/extérieure d'au moins 15°C

Cette balade, gratuite, est également conditionnée par un nombre minimum de participants. Une inscription sera distribuée dans les boîtes aux lettres.



*un accord préalable sera demandé à tout propriétaire dont l'étude de la maison pourrait être faite à titre d'exemple.

LES CHIFFRES DU BUDGET

Le 3 avril, le conseil municipal a voté le budget primitif 2015 :

- ▶ section fonctionnement : 612 903, 20 €
- ▶ section investissement : 165 835,30 €

Une augmentation de 1% des taux d'imposition a été votée, soit :

- ▶ taxe d'habitation : 14,11%
- ▶ taxe foncier bâti : 11,89%
- ▶ taxe foncier non bâti : 64,11%

Et une simulation de la baisse de la dotation de l'Etat a été évaluée pour les années à venir :

- ▶ en 2014 : - 2 849 €
- ▶ en 2015 : - 9 875 €
- ▶ en 2016 : - 16 900 €
- ▶ en 2017 : - 23 926 €

Nouveau !

Une épicerie ambulante, le mardi et le vendredi dans notre village ! Plus d'infos au 06.42.64.22.94



L'ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015 EN PHOTOS

LES ÉLÈVES DE MATERNELLE, CP, CE1 ET CE2



Les élèves de Maternelle ont dansé avec leur maîtresse Sylvie Laroche lors de la Fête des Ecoles.

Les classes de CP-CE1 et de CE2 ont fait une sortie de deux jours au centre équestre du Loup Garou au mois de juin.

Ce séjour a permis à beaucoup d'enfants de découvrir le « monde du cheval ». Ils ont appris à soigner leurs poneys. Ils les ont montés.

La classe de CP-CE1 a également participé à des activités autour des animaux de la ferme et a réalisé un délicieux broyé du Poitou qu'ils ont ensuite rapporté chez eux.

La classe de CE2 a fait de nombreuses expériences autour de l'eau et de la mare. Les enfants ont aussi découvert ce qu'est la maréchalerie.

Ces deux jours ont amené les enfants à « vivre ensemble ». Ils se sont ainsi impliqués dans les tâches de la vie quotidienne. Tous sont sortis enrichis de cette expérience.



LES ÉLÈVES DE CE2, CM1 ET CM2



Les élèves de CM ont participé à "Aix-Libris" le festival de littérature de jeunesse de l'Île d'Aix. Ils y ont rencontré des écrivains et des dessinateurs de bandes dessinées.



La classe de CM1 a reçu un prix littéraire : ils ont écrit la suite d'une histoire proposée par le magazine "J'aime lire".

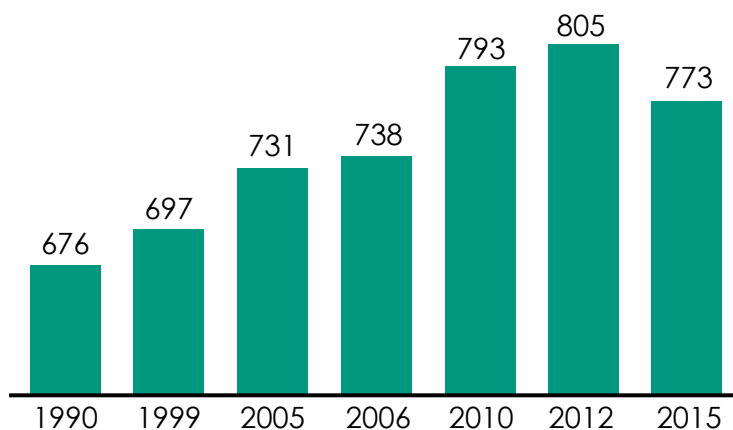


Dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière, les CE2 ont obtenu le permis piéton tandis que les élèves de CM ont reçu le permis cycliste, ces derniers ont participé à un projet vélo. Ils se sont déplacés, à vélo, jusqu'à l'école de Fors puis celle de Marigny.



LES CHIFFRES DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

La campagne de recensement effectuée l'année dernière montre une baisse de notre population de 805 habitants à 773 habitants.



LE RECENSEMENT MILITAIRE OU RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. Le jeune (fille ou garçon) doit alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, il obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le BAC ou le permis de conduire.

LES TARIFS COMMUNAUX

Pour connaître les tarifs de location des salles ou du matériel communal, merci de se renseigner auprès du secrétariat de mairie.



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Nadège MORIN vous accueille les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h et le mercredi de 9h à 12h.

Tél. 05.49.26.48.60

mairie.st.martin.de.bernégoue@wanadoo.fr

LA BONNE DÉMARCHÉ : RESTER CORDIAL

Que vous habitiez un lotissement, ou une maison, les bonnes relations avec vos voisins sont un atout non négligeable. Vous pouvez vous rendre de petits services, vous inviter de temps à autre, vous mettre d'accord sur des travaux communs... ainsi, dès lors que vous pensez créer un désagrément pour vos voisins (bruit, travaux ou autres) pensez à les prévenir. Ils le supporteront mieux ! Et inversement au cas où vous seriez importunés, dites leur sans hostilité et trouvez ensemble des solutions.

ETAT CIVIL

BIENVENUE À :

Kélya BONNEAU RICHARD
Swann PÉTORIN
Hugo GUÉRINEAU GOY
Mila GUÉRINEAU GOY
Enzo CAILLETON
Madeline MOUSSARD
Julia HUTIN
Ylann POUZET
Theo DESPLAT
Sohann ROCA LABUTTIE
Leïla AUZANNEAU GRELET
Innaya BAYARD
Isis ALILOUCHE GOUBAND

NOS VOEUX DE BONHEUR À :

Mlle Jocelyne GALLET &
Mr Christian MEURAILLON

NOS CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE :

Mr Eric BERTHOUIN
Mr Henri DEGUIL
Mme Martine GAUDUCHON épouse PIN
Mr Michel GROUSSARD